

7/14 ans

VACANCES POUR TOUS
21 RUE SAINT FARGEAU CS 72021
75989 PARIS CEDEX 20

ÉTÉ 2022

Dernière
mise à jour
le : 04/01/22

BAUGE - MAINE ET LOIRE
CENTRE MUSICAL DES ARTS ET DU SPECTACLE

MUSIQUE, SPORTS ET NATURE

100 176 001

Accueil possible en inclusion



RENDEZ-VOUS SUR PLACE

Les usagers en rendez-vous sur place sont attendus le 1^{er} jour entre 14h30 et 16h00 et seront repris le dernier jour entre 14h00 et 15h30 (les horaires seront confirmés sur la convocation départ).

TRANSPORT

En train depuis Paris, Le Mans et Nantes jusqu'à Angers, puis autocar jusqu'au centre.

1^{er} et dernier repas servis

Premier repas inclus : goûter
Dernier repas inclus : déjeuner

SITE

► **Situation géographique** : Au cœur de l'Anjou, à 1h40 heures de Paris en train, ce centre conçu pour les activités artistiques est situé à la périphérie du bourg de Baugé. Il est construit sur un domaine de 10 hectares de nature verdoyante composé de prairies, de ruisseau, de bois et d'un étang sécurisé.

► **Cadre de vie** : Bâtiment de conception moderne construit en 1989, aéré et lumineux, il est agréable à vivre. 1 salle de restaurant avec vue panoramique sur les vallons boisés (cuisine maison élaborée avec les produits locaux issus de l'agriculture biologique), 1 foyer musical (excellente insonorisation et très bonne acoustique) ouvert sur la nature / 1 salle de spectacle (100 m² environ 50 places assises) / 5 studios de répétition insonorisés, 4 salles d'activités polyvalentes, 1 salle de bibliothèque
Chambres de 6 lits simples et 1 lit superposé avec blocs sanitaires à proximité.

Séjour en inclusion nous consulter- Le centre n'est pas équipé pour accueillir des handicapés moteurs.

► **Effectif du groupe** : 15 participants (*capacité du centre : 80 participants, selon protocole sanitaire actuel*)

ACTIVITES

Entre musique et nature, pars en colonie de vacances qui te réserve un cocktail d'activités toniques et artistiques !

Cette colonie de vacances s'adresse à tous, instrumentistes ou débutants.

Les ateliers de musique sont proposés 2 à 3 h/jour, essentiellement pratiqués en matinée et en fin d'après-midi.

> **Atelier vocal** : la voix et le chant, pratiqués chaque jour, sous toutes leurs formes (chansons, chants polyphoniques, canons, tous répertoires).

> **Ateliers instrumentaux** (pour les instrumentistes) : par famille d'instruments et petits groupes instrumentaux, tous répertoires, tous niveaux.

> **Atelier d'initiation musicale** (pour les débutants) : sur percussions rythmiques et mélodiques, jeux d'écoute, création de paysages sonores.

> **Activités sportives et découverte de la nature (tous les après-midi) :**

- 1 sortie au célèbre zoo de la Flèche ;
- courses d'orientation, construction de cabanes ;
- sports collectifs, tennis, volley ;
- sorties en forêt, visites (ferme, élevage de cerfs).

Autres activités : Activités de détente, jeux d'extérieur, mikado géant, chasse au trésor, découverte de l'environnement avec exploration de la forêt voisine, visite d'un château et de lieux historiques, baignade en piscine, veillée ou soirée spectacle,...

ORGANISATION DU SEJOUR

► Équipe d'encadrement :

Le centre de vacances est un établissement permanent ouvert toute l'année, accueillant des séjours de vacances mais aussi des classes de découverte agréées par le ministère de l'Education nationale.

Les jeunes, ainsi accueillis par une équipe de professionnels, encadrés par des animateurs diplômés BAFA sous la direction d'un directeur BAFD.

L'ensemble de l'équipe construit le projet pédagogique dans le but de faire passer les meilleures vacances à tous les participants, en répondant aux attentes individuelles et collectives, tout en favorisant l'autonomie de chacun. Notre projet vise à ce que le jeune reste l'acteur principal de son séjour dans le respect des règles de vie pré établies.

► Alimentation :

Respect des coutumes alimentaires : Notre projet éducatif repose sur le principe de la laïcité et se fonde sur le respect de toutes les croyances ou non-croyances sans aucune discrimination d'ordre social, culturel... En cas d'interdiction de consommer un aliment, nous opterons dans la mesure du possible pour le remplacement de cet aliment par d'autres. Les parents ou responsables légaux de l'enfant sont invités à nous en informer au moment de l'inscription.

Allergies alimentaires : Il est indispensable de nous transmettre, dès l'inscription, tous les documents médicaux afin que nous puissions évaluer notre capacité à respecter les interdictions alimentaires liées à des risques allergiques. Si l'interdiction pour raisons médicales était impossible à mettre en œuvre, nous vous le ferons savoir et nous serions contraints de ne pas accepter l'inscription de l'enfant.

► Pour avoir des nouvelles de votre enfant :

Lors de ce séjour, nos animateurs mettront en place **un blog** dont les coordonnées vous seront transmises sur la convocation départ. C'est pourquoi nous vous demandons de compléter et de nous retourner le document relatif au droit à l'image (ci-joint).

OnDonneDesNouvelles.com est partenaire de Vacances pour Tous. Les familles pourront lire les résumés des journées et consulter les galeries photos.

Simple d'utilisation, cet outil ne demande pas de connaissances informatiques particulières.

Le code d'accès vous est communiqué dans votre espace client ;

► Le téléphone :

En plus du Blog, pour avoir des nouvelles de votre enfant pendant le séjour :

Le numéro du centre est le **02.41.89.15.39**, de 12h30 à 13h30 et de 19h15 à 20h15

En dehors de ces horaires, nous vous demandons de téléphoner uniquement en cas d'urgence ou de cause grave et réelle. En effet, nous pourrions difficilement vous mettre en communication avec votre enfant, en raison des activités et de l'étendue du centre.

Pour envoyer un mail au centre : vpt-bauge@laligue.org

► Utilisation du téléphone mobile :

Dans le respect de la vie collective et du rythme de l'enfant, les téléphones portables sont hautement déconseillés : l'expérience des années écoulées nous a conduits à constater qu'ils avaient un effet nuisible sur la bonne intégration des enfants au sein du groupe, mais également dans la dynamique de la vie collective. C'est pour palier à ces constats que l'équipe pédagogique définira des règles d'utilisation.

ATTENTION ! Si le comportement de votre enfant était de nature à nuire à sa sécurité ou à celle de ses camarades, ou encore à compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun d'entre eux, une décision de renvoi pourrait être prise à son encontre, frais de retour à votre charge...

PREPARER VOTRE SEJOUR

► Trousseau :

La valise doit impérativement être étiquetée au nom de l'enfant et à son adresse, avec la précision du lieu de séjour. Les enfants vont vivre une vie « intense » en plein air, aussi, nous vous demandons de prévoir des vêtements solides, pratiques, peu salissants, qui peuvent résister sans trop de problèmes aux durs traitements qui leur seront peut-être parfois infligés...

Et si par hasard, un de ceux-ci rentrait en piteux état, qu'il ne vous laisse pas trop de regrets.

Une fiche de trousseau indicative sous forme d'inventaire vous a été transmise avec le carnet de voyage.

Nous vous rappelons que l'inventaire de toutes les affaires de vos enfants est la seule pièce qui puisse permettre de contrôler efficacement le contenu de la valise et l'état des affaires.

Aussi doit-il être le plus précis possible sans oublier les objets de type : appareil photo, montre ...

L'inventaire doit être fixé dans le couvercle de la valise et nous vous conseillons d'associer votre enfant à son élaboration.

Le jeune sera autonome sur son inventaire mais il reste conseillé de marquer les vêtements.

► Lavage du linge :

Le lavage du « petit » linge (sous vêtements, T-shirts, pantalons) est prévu une fois par semaine pour les séjours de plus de 7 jours. Le marquage est donc essentiel pour n'égarer aucun vêtement.

► Argent de poche :

Pour quelques souvenirs et cartes postales...

Une somme maximale de 20 € nous semble raisonnable.

Pour les enfants de moins de 12 ans, l'argent de poche doit impérativement être remis au responsable du convoyage avec la fiche sanitaire, dans une enveloppe au nom de l'enfant, sur laquelle sera porté le montant.

Au-delà de 12 ans le jeune a le choix de confier son argent de poche à l'équipe d'animation, ou de le conserver : dans ce cas, il en aura la pleine responsabilité, et nous ne pourrions être tenus responsables en cas de perte ou de vol.

► Objets de valeur :

La nature du séjour nous conduit à déconseiller la présence de tout objet de valeur (bijoux, tablettes, appareil photo, etc ...). Nous ne pourrions être tenus responsables en cas de perte ou de vol.

► Santé :

Durant le séjour, un assistant sanitaire, membre de l'équipe aura la mission confiée par la Direction de la Jeunesse et des sports d'appliquer les premiers soins et le cas échéant, de faire suivre un traitement médical.

En cas de traitement médical, il sera de la responsabilité des parents de confier à l'assistant sanitaire le jour du départ **une copie de l'ordonnance et la quantité nécessaire de médicaments jusqu'à la fin du traitement.**

Attention : L'assistant sanitaire ne pourra administrer de médicament sans prescription médicale.

IMPORTANT

Par la nature de certains séjours, **il est primordial d'informer au préalable Vacances pour Tous de tout traitement lourd ou pathologie grave, nous permettant ainsi de travailler avec l'équipe d'encadrement et d'assurer au mieux la sécurité de votre enfant.**

Nous insistons donc sur l'importance de remplir la fiche sanitaire avec soin et précision et de ne pas omettre tout détail nous permettant la compréhension de l'état de santé de votre enfant (traitement en cours, vaccinations, dates de rappels, allergies éventuelles, antécédents psychologiques...).

Par ailleurs, en signant cette fiche sanitaire, le responsable légal autorisera les équipes médicales à intervenir afin de soigner votre enfant pendant son séjour.

Durant tout le séjour, les participants sont couverts par notre assurance en cas de maladie grave ou d'accident.

Attention : les vols, dégradations ou pertes de téléphone portable, Ipod, et autres, ne sont pas couverts par l'assurance de notre Association.

ASSURANCE

Tous nos séjours sont couverts par APAC Assurance, en responsabilité civile de base, protection juridique, assurance des personnes, assistance des personnes (assistance rapatriement sanitaire), assurance des biens.

En cas d'accident corporel, l'assurance intervient en complément des remboursements de la Sécurité Sociale et de votre mutuelle.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Documents à remettre le jour du départ :

- la fiche sanitaire complétée et signée (attention cette fiche revêt un caractère très important en cas de problème médical ou d'accident)
- la copie de l'ordonnance et les médicaments si traitement en cours
- la photocopie de votre carte d'assuré ou l'attestation de votre CPAM (à joindre à la fiche sanitaire)
- la photocopie de la carte identité ou du passeport
- l'autorisation au droit à l'image complétée et signée
- l'attestation de réussite au test d'aisance aquatique nécessaire pour la sortie piscine
- l'argent de poche dans une enveloppe au nom de l'enfant
- toutes les informations qui seraient importantes de nous faire connaître (ex : régime alimentaire spécial, allergies...)

Adresse du centre et situation géographique



**Centre musical permanent
Domaine du Moulin de Fougères
Route de Pontigné – 49150 Bauge**

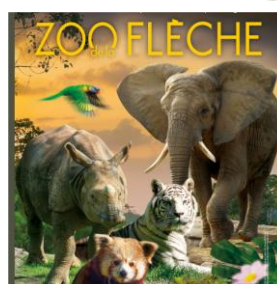


Venir en voiture

Prendre l'Autoroute A10 puis A11 "l'Océane" Paris-Baugé : 280 km, sortie n°11 : Durtal.

Venir en train / transports en commun

T.G.V. Atlantique : Paris-Angers 1h40



Bon séjour avec Vacances pour tous !

AUTORISATION POUR LE DROIT A L'IMAGE

Madame, Monsieur,

Votre enfant est inscrit dans un centre de vacances. Au cours du séjour, il/elle sera amené/e à utiliser du matériel audio-visuel (photo, vidéo, informatique et internet) lors des activités. Afin que votre enfant puisse passer un séjour optimal, puisse participer pleinement aux activités audiovisuelles et ramener un merveilleux souvenir de ses vacances, nous vous demandons d'autoriser l'apparition de votre enfant sur support photo, vidéo, informatique et internet, conformément à la législation relative aux droits de la personne photographiée et à l'article 9 du code civil.

Je soussigné/e :

Représentant/e légal de l'enfant :

Demeurant :

.....

Inscrit/e sur le séjour :

Du au

> autorise **> n'autorise pas** (*rayez la mention inutile*)

L'équipe d'animation et l'organisateur « Ligue de l'enseignement » à utiliser dans le cadre du séjour organisé par VACANCES POUR TOUS :

- l'image et la voix de mon enfant sur support photographique, vidéo et informatique.
- l'image et la voix de mon enfant sur le site internet ou le blog du centre de vacances, permettant d'avoir un lien entre l'enfant et ses proches.
- l'image de mon enfant pour la présentation et l'illustration des centres de vacances proposés aux enfants (Brochure et site internet, départementaux et Nationaux, Vacances pour tous).

Fait à

Signature du représentant légal

Le

Questionnaire à compléter et à retourner dès réception de votre confirmation d'inscription :

**Centre musical permanent « Domaine du Moulin de Fougères » - Route de Pontigné – 49150
Bauge - Tél : 02.41.89.15.15**

Mail du centre : vpt-bauge@lalique.org et mail du siège : colos-france@lalique.org



Participant : NOM :

Prénom :

Tél :

E-mail :

Séjour choisi :

Référence :

Dates : du au

Pratiques musicales

Ce questionnaire est destiné à notre équipe d'animation, afin de préparer au mieux ton séjour

INSTRUMENT									
Instrument(s) pratiqué(s) ?									
Depuis combien de temps ?									
Pratique en orchestre ?	OUI	NON		Pratique en groupe ?	OUI	NON			
Si OUI : depuis combien de temps ?				Si OUI : depuis combien de temps ?					
Pratique en groupe ?	OUI	NON							
Si OUI : depuis combien de temps ?									
Dernières partitions étudiées ou derniers morceaux joués ?									
Etudes ou mode d'apprentissage	Ecole de musique	Conservatoire	Autre	>					
CHANT									
Pratique du chant choral ?	OUI	NON							
Si OUI : depuis combien de temps ?									
Pratique du chant accompagné ?	OUI	NON							
Si OUI : depuis combien de temps ?									
Dernières partitions étudiées ou derniers chants travaillés ?									
Etudes ou mode d'apprentissage	Ecole de musique	Conservatoire	Autre	>					
SOLFEGE									
Sais-tu lire une partition ? Une tablature ?	OUI	NON	Si OUI, préciser :						
Peux-tu lire les notes en tenant compte du rythme ?	OUI	NON							
Connais-tu les accords (guitares, claviers) ?	OUI	NON	Si OUI, préciser :						
Nombre d'années de pratique ou niveau ?									
Etudes ou mode d'apprentissage	Ecole de musique	Conservatoire	Autre	>					
Pratiques artistiques									
DANSE									
Pratique régulière de la danse ?	OUI	NON							
Si OUI : depuis combien de temps ?									
Quel style de danse ?									
Expérience antérieure									
Etudes ou mode d'apprentissage	Ecole de danse	Conservatoire	Autre	>					
THEATRE									
Pratique régulière de l'expression théâtrale ?	OUI	NON							
Si OUI : depuis combien de temps ?									
Quelle(s) forme(s) d'expression théâtrale ?									
Expérience antérieure : dernières pièces / rôles									
Etudes ou mode d'apprentissage	Club de théâtre	Conservatoire	Autre	>					

Merci d'utiliser le verso de ce questionnaire pour nous faire part de tes attentes.



Attestation d'aptitude préalable à la pratique d'activités nautiques et aquatiques dans les accueils collectifs de mineurs.

(Arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R.227-13 du code de l'action sociale et des familles)

À REMETTRE : voir fiche descriptive du séjour



Dans le cadre d'accueils collectifs de mineurs en centre de vacances ou centre de loisirs, la pratique des activités listées ci-dessous, est subordonnée à la production d'une attestation d'aptitude.

Activités concernées :

- > le canoë > le kayak et activités associées > la descente de canyon > le ski nautique > la nage en eau vive
- le radeau et activités de navigation associées > le surf > la voile

LE TEST EST À EFFECTUER EN PISCINE

Seules les personnes possédant les qualifications suivantes sont habilitées à remplir cette attestation : **une personne titulaire du titre de maître nageur sauveteur ou du brevet national de sécurité aquatique (BNSSA), soit une personne titulaire du brevet d'État d'éducateur sportif (BEES) dans l'activité nautique ou aquatique considérée, soit les autorités de l'éducation nationale dans le cadre scolaire.**

Je soussigné(e)

Titulaire du diplôme

N°

Certifie que, (NOM ET PRÉNOM DU MINEUR) :

Né(e) le : / /

A satisfait aux tests préalables à la pratique des activités aquatiques et nautiques en Accueils Collectifs de Mineurs, tels qu'ils sont définis dans l'article 3 de l'arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R.227-13 du code de l'action sociale et des familles :

- Effectuer un saut dans l'eau
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes
- Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes
- Nager sur le ventre pendant 20 mètres
- Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant

Épreuves effectuées avec brassières sans brassière de sécurité

EN RÉFÉRENCE AU CODE DU SPORT :

Pour la pratique des activités de canoë kayak, nage en eau vive (cf. articles A322-42 à A322-63 du code du sport), de la voile (cf. articles A322-64 à 322-70 du code précité), organisées dans le cadre d'un établissement d'activités physique ou sportives, ou encadrées par un prestataire de service

- S'immerger et nager au moins 25 mètres
 - pour la pratique du canoë kayak et de la nage en eau vive
 - pour la pratique de la voile **par les moins de 16 ans**
- Plonger et nager au moins 50 mètres
 - pour la pratique de la voile **à partir de 16 ans**

Personne ayant fait passer le test (éducateur sportif de la discipline concernée, maître nageur sauveteur...) :

Nom et prénom : Qualification :

Établissement d'appartenance :

N° de la carte professionnel d'éducateur sportif :

Fait le : à

Signature :

Cachet :